

## VOEGLINSHOFFEN Projet hôtelier contesté en justice Loisium : une victoire et un appel ?

L'hôtel quatre étoiles de Voegtlinshoffen a marqué un point hier au tribunal administratif (DNA du 15/10). Même si le coup est rude, les opposants ne baissent pas les armes.

Le feuilleton judiciaire dans lequel sont engagées depuis six ans la commune de Voegtlinshoffen et plusieurs associations de défense de l'environnement opposées à la construction du Loisium, ce complexe hôtelier haut de gamme porté par des investisseurs autrichiens, connaît un nouvel épisode, peut-être pas le dernier.

Hier, le tribunal administratif de Strasbourg a suivi le rapporteur public en rejetant la requête des associations Nartecs (Nature - aménagement réfléchi - territoire - environnement - culture sauvegardée) et Paysages d'Alsace. « Il a écarté l'ensemble des arguments invoqués contre le permis de construire », commente l'avocat de Voegtlinshoffen, M<sup>e</sup> David Gillig.

### Condamnés à verser 4 000 euros à la commune

La juridiction est même allée plus loin que le rapporteur en condamnant les requérants - y compris Paysages d'Alsace qui s'était rétracté - à verser 4 000 euros à la commune haut-rhinoise au titre des frais de justice. M<sup>e</sup> Gillig voit dans ce « montant inhabituel » la réponse à des actions « infondées et abusives ». « L'introduction d'un recours est un acte de responsabilité, y compris financière ».

Les opposants ont désormais deux mois pour contester ce

jugement devant la cour administrative d'appel de Nancy. « Ce sera probablement le cas », annonçait en fin d'après-midi la présidente de Nartecs, Claire Fritz. Elle ne cachait pas sa « surprise » face au montant de la condamnation. « On cherche clairement à nous dissuader de continuer », juge-t-elle. En attendant de réceptionner les écrits du TA, elle estime que les questions suscitées par le Loisium ne sont pas levées : « Pour qui ? Pour quoi ?

Le problème est autant environnemental qu'économique. Trois millions d'argent public pour ce projet privé, c'est de la gabegie, encore plus à une époque où l'on nous explique que les caisses sont vides ».

### « On ne lâchera pas »

Le maire de Voegtlinshoffen et conseiller régional Jacques Cattin affichait lui sa « satisfaction » et disait sa « détermination ». « On attend maintenant la réaction de nos opposants, sachant qu'ils prennent un risque financier en continuant dans cette voie. S'ils veulent aller en appel, on attendra encore, mais dans tous les cas, on ne lâchera pas ».

Une procédure en appel retarderait encore d'un an - au cas où Nartecs serait débouté - le lancement de ce chantier annoncé en 2008.

Il doit faire émerger au milieu des vignes un établissement contemporain de 78 chambres et 19 suites, dessiné par l'architecte de notoriété mondiale Steven Holl.

L'investissement est évalué à quelque 21 millions d'euros - ou même 25 avec une extension à l'abbaye de Marbach - et prévoit 50 emplois directs.

PHILIPPE VIGNERON